SUR LES TRACES DE LA PERSONNE FÉMININE DANS LE CORAN: LE CAS DE LA SOURATE "LES FEMMES" (AN-NISSÂ')[1]

Résumé *: Dans le présent article, nous nous sommes intéressée à quelques configurations lexicales et grammaticales de la manifestation de la "Femme" sur le terrain linguistique dans les langues arabe et française et ce en nous basant sur un échantillon du texte coranique, à savoir la sourate "Les Femmes" (An-nissâ'). Comme la trace féminine apparaît avec une fréquence élevée dans la sourate et sous différentes formes, et que sa transposition en français montre de multiples dispositions et solutions tant du point de vue syntaxique que stylistique et sémantique, nous nous sommes proposé d'étudier deux formes saillantes de réalisations linguistiques de la "Femme" dans la sourate et les solutions proposées dans la traduction selon les fonctions morpho-syntaxiques de chaque langue et le contexte sémantico-référentiel : à savoir les lexies et les pronoms. L'approche comparative nous permettra de montrer le déploiement du matériau linguistique pour construire la personne féminine à travers les différentes distributions ainsi que les propriétés sémantiques et référentielles des unités des deux langues.*

Mots-clés : *femmes – Coran – comparaison – lexies – pronoms*

Abstract : *In this article, we studied some lexical and grammatical patterns of manifestation of the "Woman" in the linguistic field in both Arabic and French, based on a sample of the Qur'anic text, ie Surah "The Women" (An-nissâ'). As the woman appears with a high frequency in the Surah and in different forms, and its transposition into French shows multiple syntactically, stylistic and semantic solutions, we proposed to study two protruding linguistic shapes of the "Woman" in the Surah and solutions in the translation according to the morphosyntactic features of each language and the semantic-referential context : lexis and pronouns. The comparative approach will allow us to show the deployment of linguistic material to build female person through the various distributions as well as semantic and referential properties of the two language units.*

Keywords *: women - Qur'an - comparison - lexis – pronouns.*

1. Introduction

La femme a toujours, dans quelque civilisation que ce soit, été considérée comme subordonnée à l'homme et placée sous sa tutelle. Toutefois, la condition féminine a beaucoup évolué : celle-ci a progressivement conquis une autonomie plus large mais sans doute loin de l'absolu ; « *les questions du statut des femmes, de leurs rôles, trop souvent considérés essentiellement comme familiaux, privés, et leurs potentialités déniées* » (Houdebine-Gravaud, 2003 : 36) marquent la perpétuité de la négligence et de la sous estimation accordées à la femme.

Ce statut ne se manifeste pas uniquement au niveau social. Les langues même véhiculent la domination masculine. Cela peut paraître anodin, mais il est un fait que le masculin est le dominant du féminin…

« En linguistique, on utilise les notions de sexe et d'humanité dans l'analyse du sens des termes désignant les femmes et les hommes et dans l'analyse du sens du genre

[1] Racha **El Khamissy,** Faculté des Langues - Université Ain Chams, Le Caire - Egypte
rachaelkhamissy@yahoo.fr

BDD-A27009 © 2016 Universitatea din Pitești
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 08:59:20 UTC)

grammatical, quand celui-ci est porteur de la signification de sexe » (Michard, 2003 : 65). Du point de vue grammatical, « le genre masculin apparaît comme une forme plus forte que le genre féminin : l'accord se fait au masculin pluriel dans le cas d'accord d'adjectifs, de participes ou de reprises pronominales avec des noms coordonnés de genres masculin et féminin » (Michard, 2003 : 68). Du point de vue sémantique, le genre masculin a une capacité référentielle plus grande que celle du genre féminin, pouvant à la fois signifier hommes uniquement ou englober hommes+femmes conjointement. Nous décomposerons les traits sémantiques inhérents aux femmes comme suit : [+humain], [+féminin].

Comment alors nommer la "Femme" et sous quelles formes linguistiques la faire exister dans les discours ? De quelles manières les langues la désignent-elles ? Pour déceler quelques configurations lexicales et grammaticales de la "Femme" sur le terrain linguistique, nous avons choisi un type de discours où la place de la femme et son apport sont proéminents contrairement à un préjugé qui la positionnait à un rang subalterne, d'autant plus qu'à cette époque-là, la question de la place de la femme n'était guère à l'ordre du jour et n'avait jamais été abordée. C'est le Noble Coran.

Le discours coranique est une forme complexe et dense dans son style, avec des versets déclaratifs, descriptifs et narratifs. Ce texte qui date de 1440 ans environ est essentiellement pourvu de traces personnelles. La plupart des études faites posent la question de l'emploi du pronom "Nous" dans le Coran. Dans cette contribution, notre objectif est tout autre : nous étudierons comment la trace de la personne féminine se manifeste dans le genre coranique. Ce travail ne prétend pas à l'exhaustivité : étudier la manifestation de la femme dans tout le texte coranique est une tâche ardue qu'il serait quasi impossible d'envisager dans un article de recherche. De fait, la forme féminine est présente explicitement (à travers les formes lexicales, les pronoms, les adjectifs…) et implicitement (à travers son inclusion dans la catégorie de l'Humanité) dans toutes les sourates. Compte tenu du grand nombre d'occurrences de la trace féminine dans le texte coranique, nous avons ici limité notre étude à la sourate *Les Femmes* (An-nissâ')[1]. Ce choix n'est pas aléatoire : *primo*, la sourate porte le nom "*Les Femmes*" ; *secundo*, elle traite bon nombre de questions qui lui sont relatives (foyer, famille, héritage, union conjugale…)[2] ; *tertio*, la trace féminine est représentée sous plusieurs formes recouvrant presque toutes les reproductions linguistiques.

Les tentatives de traduction du sens du Noble Coran en français sont nombreuses sans qu'il ne soit possible aux traducteurs les plus chevronnés de prétendre à sa transposition parfaite, fond et forme confondus. Nous avons opté pour la traduction imprimée par le Complexe du Roi Fahd vu le prestige et la renommée de l'institution. De même, cette version se distingue surtout par son extrême prudence en manipulant les notions coraniques et son souci louable de littéralité. Tout cela, et bien d'autres aspects encore, font le prix de cette traduction et prouvent clairement l'importance de l'effort qui avait été fourni pour accomplir un travail aussi considérable.

Comme la trace féminine apparaît avec une fréquence élevée dans la sourate (111 occurrences dans un texte de 30 pages) et sous différentes formes, et que sa traduction en français montre de multiples dispositions et solutions tant du point de vue syntaxique que stylistique et sémantique, nous nous sommes proposé d'étudier deux formes saillantes de

[1] Nous utilisons le système de translittération des Lettres de l'alphabet arabe, paru dans la Revue du monde musulman et de la méditérranée, n°81-82, p.6

[2] Il est à noter que c'est la sourate qui compte le plus de dispositions et de décrets concernant les femmes dans tout le Coran, suivie de la sourate "Le divorce" (Al Ṭalaq).

BDD-A27009 © 2016 Universitatea din Pitești
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 08:59:20 UTC)

réalisations linguistiques de la "Femme" dans la sourate et les solutions proposées dans le transfert interlingual selon les fonctions morpho-syntaxiques de chaque langue et le contexte sémantico-référentiel : à savoir les lexies et les pronoms. Notons que notre but n'est nullement de corriger la traduction française, n'ayant ni la compétence ni l'autorité religieuse. Notre objectif est bien plus modeste : mener une réflexion sur la manière avec laquelle le féminin est représenté dans un échantillon de texte coranique.

L'hypothèse de travail se formule comme suit : l'image féminine, jusqu'alors négligée, figure d'une manière intense et sous différentes formes et dispositions. L'approche comparative nous permettra de montrer le déploiement du matériau linguistique pour construire la personne féminine à travers les différentes distributions ainsi que les propriétés sémantiques et référentielles des unités des deux langues et révèlera de nouvelles caractéristiques empiriques à partir de convergences ou de divergences. « La confrontation des structures notamment dans le domaine de la grammaire ('point de vue morphosyntaxique'), si elle n'est pas la tâche la plus féconde de la linguistique contrastive, n'en a pas moins pour la linguistique générale une importance considérable, puisque c'est elle qui permet d'édifier, pour l'essentiel, une typologie des langues » (Pietri et al., 1986 : 20).

« Personnage et chaîne effective de ses désignateurs sont, au sens fort, indissociables », comme le précise Corblin (1995 : 203). Nous commencerons par traiter la désignation nominale "Femmes" et ses variantes lexicales et sémantiques au sein du corpus. Ensuite, nous aborderons les pronoms du féminin et le grand degré de variation de leur comportement, ainsi que leur positionnement à travers les deux langues en question.

2. Les désignations lexicales du féminin

La personne féminine se manifeste principalement au niveau de la mise en texte. Elle se construit dans l'univers coranique à travers des unités linguistiques, les désignateurs[1], qui peuvent prendre plusieurs formes ; en effet, « les désignateurs varient selon les multiples contraintes – plus ou moins strictes – liées à la langue, au texte, à la perspective, à l'effet de sens visé » (Glaudes et reuèter, 1998 : 59). C'est la manifestation la plus explicite de la trace féminine. Dans cette partie, nous exposerons les lexèmes substantivaux dont le référent est [+humain] [+féminin] en fonction de leur particularités lexicales et sémantiques.

Notre analyse se fonde sur un relevé complet des désignateurs nominaux dans la sourate. De fait, nous avons dénombré 45 désignations explicites de "Femmes" et ses *variantes* et 10 désignations implicites. Dans la traduction française, nous avons compté 56 occurrences, toutes explicites. Le nombre et la variété des expressions référant à la "Femme" gardent le plein feu sur la vedette centrale de la sourate afin de la mieux cerner et d'étaler plusieurs décrets la concernant au sujet de l'héritage, de la dot, de l'union ou la non union conjugale….

[1] Selon Kripke (1982 : 36) qui a introduit le terme de désignateurs « nous appellerons quelque chose 'un désignateur rigide' si dans tous les mondes possibles, il désigne le même objet, et un ' désignateur non rigide' ou ' accidentel' si ce n'est pas le cas ».

BDD-A27009 © 2016 Universitatea din Pitești
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 08:59:20 UTC)

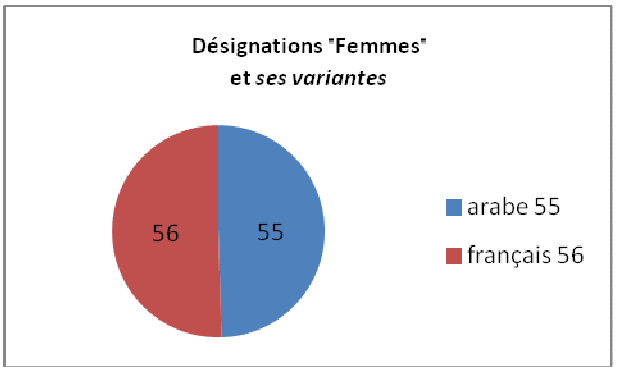


Schéma 1. Désignations "Femmes" et ses variantes en arabe en français

Ce faible décalage entre les deux versions analysées (55 occurrences en arabe vs 56 occurrences en français) serait une marque de la tendance du français à la fidélité. Toutefois, le degré d'explicitation est beaucoup plus élevé en français (56 en français vs 45 en arabe) qui cherche à faire quelques rajouts en retranscrivant certaines désignations arabes.

Commençons par les étiquettes explicites de la désignation lexicale de la femme. Le terme "امرأة" ('îmrâ'a-t) et son pluriel "نساء" (nissâ') figurent dans 20 occurrences de la sourate et sont majoritairement traduits par "femme(s)" (16 cas) :

(1) وَإِنِ **امْرَأَةٌ** خَافَتْ مِن بَعْلِهَا نُشُوزًا أَوْ إِعْرَاضًا فَلاَ جُنَاحَ عَلَيْهِمَا أَن يُصْلِحَا بَيْنَهُمَا صُلْحًا وَالصُّلْحُ خَيْرٌ (آية 128)

(1') Et si **une femme** craint de son mari abandon ou indifférence, alors ce n'est pas un péché pour les deux s'ils se réconcilient par un compromis quelconque, et la réconciliation est meilleure (verset 128)

(2) وَإِنْ خِفْتُمْ أَلاَّ تُقْسِطُواْ فِي الْيَتَامَى فَانكِحُواْ مَا طَابَ لَكُم مِّنَ **النِّسَاء** مَثْنَى وَثُلاَثَ وَرُبَاعَ فَإِنْ خِفْتُمْ أَلاَّ تَعْدِلُواْ فَوَاحِدَةً (آية 3)

(2') Et si vous craignez de n'être pas justes envers les orphelins,... Il est permis d'épouser deux, trois ou quatre, parmi les **femmes** qui vous plaisent, mais, si vous craignez de n'être pas justes avec celles-ci, alors une seule (verset 3)

Notons là l'équivalence des expressions dans les deux langues même au niveau du nombre (singulier/pluriel) et de l'actualisation par la détermination défini (ex. 2 et 2') et indéfini (ex. 1 et 1').
Toutefois, une transposition par le terme "filles" (1 cas), par le terme "épouses" (1 cas), et par le terme "sœurs" (1 cas) sont attestées :

(3) يُوصِيكُمُ اللَّهُ فِي أَوْلاَدِكُمْ لِلذَّكَرِ مِثْلُ حَظِّ الأُنثَيَيْنِ فَإِن كُنَّ **نِسَاء** فَوْقَ اثْنَتَيْنِ فَلَهُنَّ ثُلُثَا مَا تَرَكَ (آية 11)

BDD-A27009 © 2016 Universitatea din Pitești
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 08:59:20 UTC)

(3') Voici ce qu'Allah vous enjoint au sujet de vos enfants: au fils, une part équivalente à celle de deux filles. S'il n'y a que des **filles**, même plus de deux, à elles alors deux tiers de ce que le défunt laisse. (verset 11)

(4) وَآتُواْ **النِّسَاء** صَدُقَاتِهِنَّ نِحْلَةً فَإِن طِبْنَ لَكُمْ عَن شَيْءٍ مِّنْهُ نَفْسًا فَكُلُوهُ هَنِيئًا مَّرِيئًا (آية 4)

(4') Et donnez aux **épouses** leur mahr, de bonne grâce. Si de bon gré, elles vous en abandonnent quelque chose, disposez-en alors à votre aise et de bon cœur. (verset 4)

(5) وَإِن كَانُواْ إِخْوَةً رِّجَالاً وَ**نِسَاء** فَلِلذَّكَرِ مِثْلُ حَظِّ الأُنثَيَيْنِ يُبَيِّنُ اللَّهُ لَكُمْ أَن تَضِلُّواْ وَاللَّهُ بِكُلِّ شَيْءٍ عَلِيمٌ (آية 176)

(5') et s'il a des frères et **des sœurs**, à un frère alors revient une portion égale à celle de deux sœurs. Allah vous donne des explications pour que vous ne vous égariez (verset 176)

Considérons ces trois énoncés. Dans l'exemple (3'), il nous paraît injustifié de traduire "نساء" (nissâ') par le mot "filles", d'autant plus que l'opposition "fille vs femme" avec le sens de "jeune fille vs adulte" n'intervient nullement dans pareil contexte. Un lecteur francophone peut par erreur croire que ce décret d'héritage concerne uniquement les jeunes filles et non la femme adulte ou l'épouse, alors que le sens doit être pris d'une manière générique, dans le sens du sexe féminin. Il s'agit là donc d'un *faux sens*, une maladresse traductologique qui consiste à attribuer à un mot ou à une expression du texte de départ une acception erronée qui altère le sens du texte, sans pour autant conduire à un contresens (*Cf.* Delisle *et al*., 1999 : 40). Par ailleurs, dans les énoncés (4') et (5'), le choix des termes "épouses" et "sœurs" respectivement est très réussi, puisque c'est effectivement l'acception voulue dans l'original. Nous avons noté également la traduction de "يتامى النساء" (yatâmâ an-nissâ') (verset 127) par "des orphelines" qui est un fidèle transfert sémantique du texte source.

Une autre désignation ostensible du sexe féminin apparaît dans le vocable "أنثى" ('ûnthâ)[1] qui se trouve traduit par trois désignations "filles", "femme" ou "sœurs" :

(6) يُوصِيكُمُ اللَّهُ فِي أَوْلادِكُمْ لِلذَّكَرِ مِثْلُ حَظِّ **الأُنثَيَيْنِ** (آية 11)

(6') Voici ce qu'Allah vous enjoint au sujet de vos enfants: au fils, une part équivalente à celle de **deux filles**. (verset 11)

(7) وَمَن يَعْمَلْ مِنَ الصَّالِحَاتِ مِن ذَكَرٍ أَوْ **أُنثَى** وَهُوَ مُؤْمِنٌ فَأُولَئِكَ يَدْخُلُونَ الْجَنَّةَ وَلاَ يُظْلَمُونَ نَقِيرًا (آية 124)

(7') Et quiconque, homme ou **femme**, fait de bonnes œuvres, tout en étant croyant... les voilà ceux qui entreront au Paradis; et on ne leur fera aucune injustice, fût-ce d'un creux de noyau de datte. (verset 124)

(8) وَإِن كَانُواْ إِخْوَةً رِّجَالاً وَنِسَاء فَلِلذَّكَرِ مِثْلُ حَظِّ **الأُنثَيَيْنِ** يُبَيِّنُ اللَّهُ لَكُمْ أَن تَضِلُّواْ وَاللَّهُ بِكُلِّ شَيْءٍ عَلِيمٌ (آية 176)

[1] Dans le dictionnaire *Lissân al arabe* (1981), le mot "'ûnthâ" signifie : « le contraire de mâle dans toutes choses » (Nous traduisons) p.145.

BDD-A27009 © 2016 Universitatea din Pitești
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 08:59:20 UTC)

(8') et s'il a des frères et des sœurs, à un frère alors revient une portion égale à celle de **deux sœurs**. Allah vous donne des explications pour que vous ne vous égariez pas. Et Allah est Omniscient (verset 176)

Les trois désignateurs utilisés ne sont pas employés indifféremment. Ils changent selon le contexte : il est question de l'héritage des enfants, fils et filles (6'), du genre homme et femme en général (7'), de l'héritage des frères et sœurs (8'). Le même mot "أنثى" ('ûnthâ) se trouve donc coloré, dans la traduction, de trois nuances différentes, reflet du signifié véhiculé dans l'original.

De la lecture des énoncés arabe et français, nous remarquons, en outre, l'usage de deux substantifs avec le sème [+féminin] : "المحصنات" (al muḥṣanât) et "الصالحات" (as-ṣaliḥât)[1]. Ces deux désignations[2] sont riches en informations pertinentes mettant en scène des qualités/propriétés des femmes : "liberté" et "vertu". Ces dénominations se trouvent rendues par des noms ou groupes nominaux équivalents sémantiquement :

(9) وَمَن لَّمْ يَسْتَطِعْ مِنكُمْ طَوْلاً أَن يَنكِحَ **الْمُحْصَنَاتِ** الْمُؤْمِنَاتِ فَمِن مَّا مَلَكَتْ أَيْمَانُكُم مِّن **فَتَيَاتِكُمُ** الْمُؤْمِنَاتِ (آية 25)

(9') Et quiconque parmi vous n'a pas les moyens pour épouser des **femmes libres** (non esclaves) croyantes, eh bien (il peut épouser) une femme parmi celles de vos **esclaves** croyantes. (verset 25)

(10) الرِّجَالُ قَوَّامُونَ عَلَى النِّسَاء بِمَا فَضَّلَ اللَّهُ بَعْضَهُمْ عَلَى بَعْضٍ وَبِمَا أَنفَقُواْ مِنْ أَمْوَالِهِمْ **فَالصَّالِحَاتُ** قَانِتَاتٌ حَافِظَاتٌ لِّلْغَيْبِ بِمَا حَفِظَ اللَّهُ (آية 34)

(10') Les hommes ont autorité sur les femmes, en raison des faveurs qu'Allah accorde à ceux-là sur celles-ci, et aussi à cause des dépenses qu'ils font de leurs biens. **Les femmes vertueuses** sont obéissantes (à leurs maris), et protègent ce qui doit être protégé, pendant l'absence de leurs époux, avec la protection d'Allah. (verset 34)

Il convient également d'y faire part du substantif "فتياتكم" (fatayâtikum) de l'exemple (9). Le mot "فتاة" (fatâ-t) signifie *fille, jeune fille ou fille esclave* (*Cf.* Dictionnaire *Lissân al arabe*, 1981 : 3347). Le terme est donc transmis plus ou moins correctement dans le texte d'arrivée[3].

L'analyse menée jusqu'ici ne couvre pas tout le rôle joué par les désignateurs nominaux du féminin dans la sourate coranique. Ceux-ci servent aussi à indiquer des caractéristiques relationnelles : liens maternel, fraternel et parental.

[1] Il est à noter qu'ici "المحصنات" (al muḥṣanât) et "الصالحات" (as-ṣaliḥât) sont des substantifs et non des adjectifs, tout comme par exemple en français : "les femmes vertueuses" et "les vertueuses". Dans le premier cas, le mot "vertueuses" est un adjectif, tandis que dans le second cas, il s'agit d'un nom.

[2] Ces substantifs sont connus aussi sous le nom de "descriptions définies" (Maingueneau, 2000 : 159). « La description définie est une désignation indirecte puisqu'elle passe par des propriétés, le signifié du nom, pour accéder au référent » (Maingueneau, 2000 : 160).

[3] Nous aurions préféré plutôt la traduction "*une **fille** parmi celles de vos **esclaves** croyantes*" au lieu de "*une **femme** parmi celles de vos **esclaves** croyantes*".

BDD-A27009 © 2016 Universitatea din Pitești
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 08:59:20 UTC)

(11) حُرِّمَتْ عَلَيْكُمْ **أُمَّهَاتُكُمْ وَبَنَاتُكُمْ وَأَخَوَاتُكُمْ وَعَمَّاتُكُمْ وَخَالاتُكُمْ وَبَنَاتُ الأَخ وَبَنَاتُ الأُخْتِ وَأُمَّهَاتُكُمُ اللَّاتِي أَرْضَعْنَكُمْ وَأَخَوَاتُكُم** مِّنَ الرَّضَاعَةِ وَ**أُمَّهَاتُ نِسَائِكُمْ وَرَبَائِبُكُمُ** اللَّاتِي فِي حُجُورِكُم مِّن نِّسَائِكُمُ اللَّاتِي دَخَلْتُم بِهِنَّ فَإِن لَّمْ تَكُونُواْ دَخَلْتُم بِهِنَّ فَلاَ جُنَاحَ عَلَيْكُمْ **وَحَلائِلُ أَبْنَائِكُمُ** الَّذِينَ مِنْ أَصْلابِكُمْ وَأَن تَجْمَعُواْ بَيْنَ **الأُخْتَيْنِ** إِلاَّ مَا قَدْ سَلَفَ إِنَّ اللَّهَ كَانَ غَفُورًا رَّحِيمًا (آية 23)

(11') Vous sont interdites **vos mères, filles, sœurs, tantes** paternelles et **tante**s maternelles, **filles** d'un frère et **filles** d'une sœur, **mères** qui vous ont allaités, **sœurs** de lait, **mères de vos femmes, belles-filles** sous votre tutelle et issues des femmes avec qui vous avez consommé le mariage; si le mariage n'a pas été consommé, ceci n'est pas un péché de votre part; les **femmes de vos fils** nés de vos reins; de même que **deux sœurs** réunies - exception faite pour le passé. Car vraiment Allah est Pardonneur et Miséricordieux; (verset 23)

Ces différentes étiquettes renvoyant à la personne féminine marquent une série de relations unissant homme et femme mais privant l'homme en même temps d'une possibilité d'union conjugale avec elle(s).

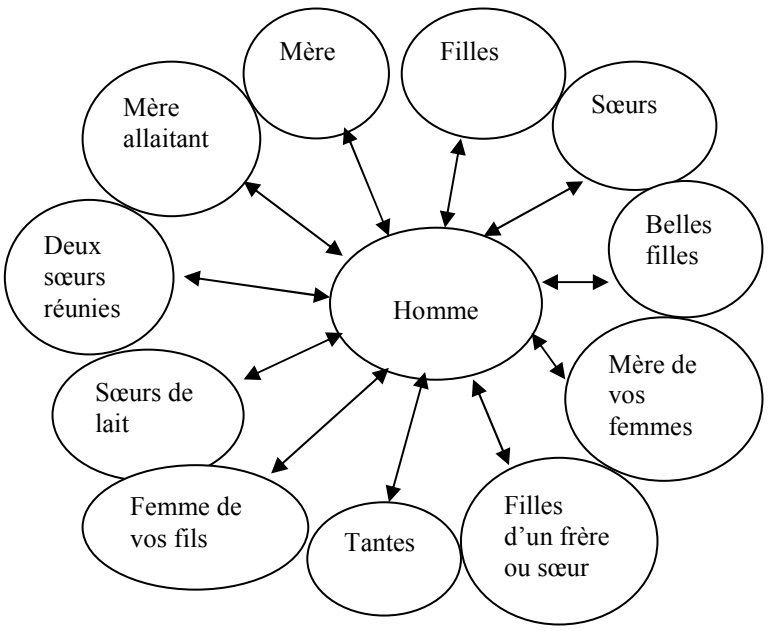


Schéma 2. Relations entre Homme et Femme impliquant une impossibilité d'union conjugale

Le terme "زوج" (zawj) et son pluriel "أزواج" ('azwâj) sont attestés dans 5 occurrences et transposés par "épouse(s)" :

(12) وَالَّذِينَ آمَنُواْ وَعَمِلُواْ الصَّالِحَاتِ سَنُدْخِلُهُمْ جَنَّاتٍ تَجْرِي مِن تَحْتِهَا الأَنْهَارُ خَالِدِينَ فِيهَا أَبَدًا لَّهُمْ فِيهَا **أَزْوَاجٌ** مُّطَهَّرَةٌ وَنُدْخِلُهُمْ ظِلاًّ ظَلِيلاً (آية 57)

(12') Et quant à ceux qui ont cru et fait de bonnes œuvres, bientôt Nous les ferons entrer aux Jardins sous lesquels coulent des ruisseaux. Ils y demeureront

BDD-A27009 © 2016 Universitatea din Pitești
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 08:59:20 UTC)

éternellement. Il y aura là pour eux des **épouses** purifiées. Et Nous les ferons entrer sous un ombrage épais. (verset 57)

Or, il est à noter qu'en arabe, le même substantif, "زوج" (zawj), désigne l'époux ou l'épouse ; c'est uniquement le contexte qui nous permet de déceler le référent, en l'occurrence féminin. Raison pour laquelle nous avons rangé ces termes comme des désignations implicites.

D'autres dénominations sous-entendent également le trait [+féminin] comme "أبواه/أبويه" ('âbawâh/'âbawayh) (2 cas), "الوالدان" (al wâlidân) (2 cas), et "الكلالة" (al kalâla-t) (1 cas). Cette implicitation se trouve, par contre, explicitée dans la version française :

(13) لِّلرِّجَالِ نَصِيبٌ مِّمَّا تَرَكَ **الْوَالِدَانِ** وَالأَقْرَبُونَ وَلِلنِّسَاء نَصِيبٌ مِّمَّا تَرَكَ **الْوَالِدَانِ** وَالأَقْرَبُونَ مِمَّا قَلَّ مِنْهُ أَوْ كَثُرَ نَصِيبًا مَّفْرُوضًا (آية 7)

(13') Aux hommes revient une part de ce qu'ont laissé les père et **mère** ainsi que les proches; et aux femmes une part de ce qu'ont laissé les père et **mère** ainsi que les proches, que ce soit peu ou beaucoup: une part fixée. (verset 7)

(14) يُوصِيكُمُ اللَّهُ فِي أَوْلادِكُمْ لِلذَّكَرِ مِثْلُ حَظِّ الأُنثَيَيْنِ فَإِن كُنَّ نِسَاء فَوْقَ اثْنَتَيْنِ فَلَهُنَّ ثُلُثَا مَا تَرَكَ وَإِن كَانَتْ وَاحِدَةً فَلَهَا النِّصْفُ وَ**لأَبَوَيْهِ** لِكُلِّ وَاحِدٍ مِّنْهُمَا السُّدُسُ مِمَّا تَرَكَ إِن كَانَ لَهُ وَلَدٌ فَإِن لَّمْ يَكُن لَّهُ وَلَدٌ وَوَرِثَهُ **أَبَوَاهُ** فَلأُمِّهِ الثُّلُثُ (آية 11)

(14') Voici ce qu'Allah vous enjoint au sujet de vos enfants: au fils, une part équivalente à celle de deux filles. S'il n'y a que des filles, même plus de deux, à elles alors deux tiers de ce que le défunt laisse. Et s'il n'y en a qu'une, à elle alors la moitié. Quant aux père et **mère** du défunt, à chacun d'eux le sixième de ce qu'il laisse, s'il a un enfant. S'il n'a pas d'enfant et que ses père et **mère** héritent de lui, à sa mère alors le tiers. (verset 11)

(15) يَسْتَفْتُونَكَ قُلِ اللَّهُ يُفْتِيكُمْ فِي **الْكَلاَلَةِ** (آية 176)

(15') Ils te demandent ce qui a été décrété. Dis: «Au sujet du défunt qui n'a pas de père ni de **mère** ni d'enfant, Allah vous donne Son décret (verset 176)

Une remarque importante s'impose : dans les exemples (13') et (14'), le traducteur a opté pour l'explicitation des lexies "الوالدان" (al wâlidân) et "أبواه/أبويه" ('âbawâh/'âbawayh) par "père et mère" alors que l'équivalent existe en français ("parents"). Ce choix nous semble bien assorti d'autant plus que le mot "parents" en français peut signifier, outre le père et la mère, une personne avec qui on a un lien de parenté, l'ensemble d'une même lignée ou les ancêtres. Or, le sens voulu dans le verset arabe est uniquement le père et la mère. Pour l'exemple (15), le terme "الكلالة" (al kalâla-t) n'a pas d'équivalent en français ; raison pour laquelle la traduction a été faite par une paraphrase du sens du mot ("défunt qui n'a pas de père ni de **mère** ni d'enfant"). Bien que la forme de l'expression en français soit différente de celle de la désignation originale, la traduction reste toujours fidèle car *« le but de la traduction est de transmettre un même sens avec des moyens linguistiques différents »* (Hurtado Albir, 1990 : 90).

La comparaison des énoncés comportant des lexèmes substantivaux avec le sème [+féminin] met clairement en relief la quasi similitude entre les désignations du texte source et celles du texte cible, à quelques différences près. Les quelques changements des

BDD-A27009 © 2016 Universitatea din Pitești
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 08:59:20 UTC)

désignateurs entre l'original et la traduction sont dus principalement à des raisons d'ordre sémantique.

3. Les pronoms du féminin

« La catégorie des pronoms est faussement évidente. Elle recouvre des fonctionnements sémantiques très variés : pronoms substituts, embrayeurs personnels, pronoms autonomes. On divise traditionnellement les pronoms en diverses classes (possessifs, indéfinis...), qui correspondent systématiquement à diverses classes de déterminants et qui posent chacune des problèmes spécifiques. Cette hétérogénéité se retrouve dans la variation morphologique des pronoms » (Maingueneau, 2001 : 265).

Les pronoms personnels. C'est un « *ensemble de morphèmes courts (monosyllabiques) qui apparaissent en position préverbale* », comme le précise Gross (1968 : 50). Ces mots en nombre limité permettent de parler des personnes, sans donner leurs noms. En grammaire, le pronom personnel est une catégorie de pronom servant à désigner les trois types de personnes grammaticales : *je, me, moi, nous* représentent la "première personne" et désignent "celui/celle, ceux/celles qui parle(nt)" ; *tu, te, toi, vous* la "deuxième personne" et désignent "celui/celle, ceux/celles à qui l'on parle" ; *il(s), le, lui, eux* au masculin et *elle(s), la, lui, elle(s)* au féminin désignent "la (les) personne(s) ou la (les) chose(s) dont on parle". Le paradigme des pronoms personnels se décline donc sous différentes formes morphologiques.

Avant de commencer, il est intéressant de noter qu'en arabe, tout comme en français, il n'y pas de féminin ou de masculin pour la première personne du singulier et du pluriel. Mais contrairement au français, existent un féminin et un masculin en arabe pour la deuxième personne du singulier ("انتِ" - "انتَ" / "anta"-"anti") et du pluriel ("أنتن" - "أنتم"/"antum"-"antunna"). On ne dit donc pas "tu" ou "vous" à une (ou des) fille(s) ou à un (ou des) garçon(s) de la même manière ! (ce qui est plus logique, puisque après-tout, il y a bien un féminin et un masculin pour la troisième personne). Or, la bipartition du genre pour la troisième personne est exactement la même qu'en français (il *vs* elle = هو - هى huwa-hiya; ils *vs* elles = هم - هن hum-hunna ; le *vs* la ; lui *vs* elle ; eux *vs* elles).

La plupart des recherches sur les pronoms se sont focalisées sur la question des chaînes anaphoriques ou cataphoriques inter- et intra-phrastiques. Le travail que nous présentons dans cet article vise à répondre à trois questions, indépendantes du caractère anaphorique des pronoms : à quelle fréquence rencontre-t-on les pronoms dans les textes arabe et français ? Est-ce que le positionnement des pronoms change par rapport à la langue utilisée ? Quelles sont les ambiguïtés pour chaque type de pronom ?

Notre but principal est de mieux comprendre la distribution des pronoms et leur traduction en fonction de la langue concernée. Cette partie sera structurée ainsi : dans la première section, notre étude bilingue décrira les propriétés morpho-syntaxiques et sémantico-référentielles des pronoms des deux langues ; à la section suivante, nous signalerons leur fréquence et leur distribution par langues et par fonction grammaticale en détaillant les ambiguïtés pronominales inhérentes à chaque langue et à sa traduction.

3.1 Le pronom "elle" : propriétés morpho-syntaxiques et sémantico-référentielles

"*Elle*". Le pronom féminin de *il, lui, eux.* Ce pronom est rangé dans la classe des pronoms personnels, la troisième personne, c'est-à-dire, la personne absente, celle dont on parle (*il*

BDD-A27009 © 2016 Universitatea din Pitești
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 08:59:20 UTC)

ou *elle*), que certains linguistes[1] appellent la non-personne parce qu'elle ne participe pas à la situation d'énonciation. Cette particule pronominale a le privilège d'être « un marqueur référentiel moins coûteux que les SN 'pleins' tels que noms propres, descriptions définies, etc. » (Kleiber, 1994 : 98). De même, il ne faudrait pas négliger « son rôle spécifique d'expression référentielle originale » (Kleiber, 1994 : 98).

Ce paradigme présente des variations linguistiques et morphologiques selon que le pronom est étroitement solidaire du verbe ou en est séparé. Dans le premier cas, le *elle* se manifeste sous trois formes (*elle, la, lui*) selon la fonction qu'il occupe par rapport au verbe (sujet, complément d'objet direct, complément d'objet indirect respectivement). Ces particules – dites conjointes, clitiques, atones ou faibles – sont si liées et si contigües au verbe que certains grammairiens les ont d'ailleurs considérées comme éléments inclus dans le syntagme verbal ou comme de vrais affixes verbaux. Vu leurs propriétés morphologiques et syntaxiques, les pronoms clitiques ont fait l'objet de nombreux travaux (Benveniste : 1965 ; Kayne : 1975 ; Muller : 2001 ; etc.).

« La propriété la plus immédiatement distinctive des pronoms clitiques (…) est qu'ils n'apparaissent pas dans les mêmes positions que les SN pleins correspondants » (milèler et Monachesi, 2003 : 71) :

SN sujet+ Verbe+SN COD+SN COS

↓

Pronom sujet + Pronom COD + Pronom COS + Verbe

De même, l'ordre des clitiques entre eux n'est pas le même que l'ordre entre les syntagmes pleins correspondants. En français standard, les clitiques sont en général des proclitiques antéposés au verbe fini et aux impératifs négatifs tandis qu'ils apparaissent comme enclitiques avec les impératifs positifs (*Cf.* Miller et Monachesi, 2003). Le positionnement des clitiques fait référence donc à des propriétés syntaxiques (contiguïté au verbe) et morphosyntaxiques (verbe finie, impératif).

Dans le second cas, le pronom est dit disjoint, non clitique, tonique ou fort[2] et figure uniquement sous la forme *elle(s)*. Les pronoms disjoints conservent une autonomie par rapport au verbe, dont ils sont détachés. Notons que « seules les formes fortes se retrouvent dans les mêmes distributions que les SN » (Lélia, 1980 : 48) :

SN sujet+ Verbe+ SN COI/Gr Prépositionnel

↓

Pronom sujet + Verbe + (Préposition+Pronom disjoint)

Le pronom *elle* et ses variantes n'entrent pas dans les mêmes constructions ; par conséquent, ils n'ont pas la même identité sémantique étant sujet du procès, objet subissant directement ou indirectement l'action, ou simple complément sémantique. Du point de vue morpho-syntaxique, il s'agit donc d' « un item lexical unique "épelé" différemment selon sa position dans la phrase » (Lélia, 1980 : 48) :

[1] BENVENISTE (1966 : 255-256)
[2] *Cf.* Kayne, 1977.

BDD-A27009 © 2016 Universitatea din Pitești
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 08:59:20 UTC)

FORMES	**Formes conjointes** (clitiques/atones)			**Formes disjointes** (non clitiques/toniques/fortes)	
Fonctions	**Sujet**	**Objet direct**	**Objet indirect**	**Sujet**	**Objet (dir. indir.) ou dans un Gr prépositionnel**
Singulier	*elle*	*la*	*lui*	*elle*	*elle*
Pluriel	*elles*	*les*	*leur*	*elles*	*elles*

Tableau 1. Les pronoms conjoints et les pronoms disjoints

L'ordre de disposition des pronoms dans la phrase française est généralement le suivant :
"Pronom sujet+ Pronom COD+ Pronom COS + Verbe + GP (préposition+pronom disjoint)"
ou
"Particules pronominales préverbales + Verbe + Particules pronominales postverbales"

Du point de vue sémantico-référentiel, « si le pronom se réfère à un substantif masculin, c'est-à-dire susceptible d'être précédé des formes le, un, etc., ou s'il renvoie à plusieurs substantifs dont au moins un masculin, il sera au masculin. S'il désigne au contraire un ou plusieurs substantifs féminins, c'est-à-dire susceptibles de se combiner avec une, la, etc., il sera au feminin » (Lampach, 1956 : 51). Le pronom *elle* joue le rôle d'un représentant, d'un tiers – une entité absente de l'acte de communication – déjà évoqué dans le texte ou qui le sera *a posteriori*. C'est donc un pronom à antécédent (ou à élément cataphorisé), faisant renvoi à une personne signalée dans le texte (ou qui le sera), plus précisément dans le contexte lexico-sémantique et discursif. À la fois pronom personnel et non personnel, *elle* anaphorise (ou cataphorise) un Nom [+humain, +féminin] ou un Nom [- humain, +féminin]. Ce qui nous intéresse ici est la référence soit à un humain féminin soit au genre même (femme).
En arabe, malgré les propriétés exceptionnelles des pronoms, les études qui leur sont consacrées ne sont pas nombreuses. Tout comme en français, les pronoms personnels se réfèrent à une ou des personnes parlant (1ère personne) ضمير المتكلم (ḍamîr al mutakalim), une ou des personnes à qui on parle (2ème personne) ضمير المخاطب (ḍamîr al mukhâṭab), et la (les) personne(s) ou la (les) chose(s) dont on parle (3ème personne) ضمير الغائب[1] (ḍamîr al ghâ'ib).
Contrairement au français où les pronoms personnels sont toujours isolés, le système pronominal en arabe classique distingue deux types de pronoms : les pronoms explicites et les pronoms implicites[2]. Dans la catégorie des explicites, nous trouvons deux sous-catégories : les formes liées, appelées également les pronoms affixes[3], qui « sont toujours suffixées et ne peuvent être préfixées ou infixées. Ces pronoms sont toujours attachés à

[1] *Cf.* Abdel Ghany, 2010 : 95.
[2] ضمائر بارزة و ضمائر مستترة (*Cf.* Moghalsa, 1997 : 95).
[3] الضمائر المتصلة (al ḍamâ'ir al mutaṣila-t)

BDD-A27009 © 2016 Universitatea din Pitești
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 08:59:20 UTC)

leurs gouverneurs (qui peuvent être de plusieurs types catégoriels : des verbes, des prépositions, des noms et des adjectifs) » (Jebali, 2005 : 21). Ces pronoms liés entretiennent une relation étroite avec les éléments qui les régissent et ne peuvent en être séparés. Il y a aussi les formes libres, appelées également les pronoms isolés ou détachés[1]. « Ces formes sont indépendantes de leurs gouverneurs lexicaux, d'où leur liberté d'apparaître avant ceux-ci dans la structure et même d'être séparées d'eux par d'autres éléments phonologiquement réalisés » (Jebali, 2005 **:** 22). Ces pronoms forment un mot entier, et ne s'accrochent pas à un autre mot.

Les pronoms isolés – ces monorèmes indiquant le locuteur pour la 1ère personne, l'allocutaire pour la 2ème et le délocuté pour la 3ème – remplacent un nom dans son rôle de sujet (mubtadâ') dans une phrase nominale. Quant aux pronoms affixes, lorsqu'ils sont liés à un verbe, ils sont compléments d'objet direct, lorsqu'ils sont liés à un nom ils sont compléments de nom ou rendent le possessif[2], lorsqu'ils sont liés à une préposition, ils servent de complément indirect. Ils peuvent aussi s'accrocher à des **particules**.

Formes 3ème pers	**Pronoms isolés**	**Pronoms affixes**
Singulier	هي (hiya)	ـها (-ha)
Pluriel	هنّ (hunna)	ـهنّ (-hunna)

Tableau 2. Les pronoms isolés et les pronoms affixes en arabe

En outre, en arabe, la personne est exprimée dans la désinence verbale comme en latin, c'est-à-dire le pronom personnel est exprimé par la forme conjuguée du verbe. Le sujet étant inclus dans le verbe conjugué, il n'est donc pas nécessaire, comme c'est le cas en français, de précéder le verbe conjugué de son pronom, qui lui est suffixé dans le cas de l'accompli (al mâḍî) et préfixé+suffixé dans le cas de l'inaccompli (al muḍâri'). C'est la forme qui donne le pronom associé au verbe. On pourra malgré cela écrire le pronom, si on veut insister sur celui-ci[3]. Notons que contrairement au français, les pronoms en arabe diffèrent au duel et au pluriel.

Personne	**Genre**	**Verbe**	**Nombre**		
			Singulier	**Duel**	**Pluriel**
3ème personne	Féminin	accompli	ـت (-at)	ـتا (-atâ)	ـن (-na)
		inaccompli	تـ (t-)	تـ...ا (t-â)	تـ...ن (t-na)

Tableau 3. Les pronoms liés aux verbes accomplis et inaccomplis

[1] الضمائر المنفصلة (al ḍamâ'ir al munfaṣila-t)

[2] Le pronom est le deuxième terme d'annexion : il définit le nom qui, en ce cas, n'a plus besoin de l'article.

[3] Dans ce cas, il ressemble au pronom tonique en français.

BDD-A27009 © 2016 Universitatea din Pitești
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 08:59:20 UTC)

Pronoms					
Personne	**Sujet**		**Objet direct**	**Complément indirect**	**Complément de nom**
	isolés	affixes	affixes		
3ème pers féminin	هي (hiya)	ـت (-at) ـتا (-atâ) ـن (-na)	ـها (-hâ)	ـها (-hâ)	ـها (-hâ)
	هنّ (hunna)	تـ (ta-) تـــا (ta-…-â) تـــن (ta-…-na)	ـهنّ (-hunna)	ـهنّ (-hunna)	ـهنّ (-hunna)

Tableau 4. Les différentes fonctions liées aux pronoms

L'ordre de la disposition des pronoms dans la phrase arabe est généralement le suivant :

- Phrase nominale : Pronom sujet + attribut (ou prédicat)
- Phrase verbale :
 - Accompli : Verbe + Pronom suffixé sujet
 - Inaccompli : Pronom préfixé + Verbe + Pronom suffixé (les pronoms indiquent le genre du sujet)
 - Impératif : Verbe + Pronom suffixé Sujet + Pronom suffixé COD

3.2 Emploi des pronoms : quelques données quantitatives

Pour des raisons comparatives, nous présenterons d'abord un tableau de la fréquence de tous les pronoms personnels féminins dans la sourate en arabe (ex. ـها -hâ ; ـهن -hunna ; نون النسوة ـن -na) ainsi que la fréquence des pronoms correspondants en français *elle, elles, la, les, lui, leur*. Voici la répartition des formes dans nos cinq catégories :

Corpus *elle(s)* et ses variantes	sujet	Objet direct	Objet indirect	Groupe prépositionnel	Possessif[1]	Total d'occurrences (n)
Arabe	14	17	Ø	18	7	56
Français	11	6 (+1[2])	6	10 (+3[3]) (+1[4])	5	43

Tableau 5. Distribution et fréquence du féminin dans les catégories

[1] Il est à noter que les pronoms affixés au nom ("ـهن" - "ـها") sont rendus en français par des déterminants possessifs. Cette forme (Nom+Pronom) n'existe pas en français.
[2] Ici, le pronom est rendu en français par un pronom indéfini (verset 129).
[3] Ici, la préposition est suivie du pronom démonstratif "celle(s)-ci".
[4] Ici, la préposition est suivie d'un pronom relatif.

BDD-A27009 © 2016 Universitatea din Pitești
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 08:59:20 UTC)

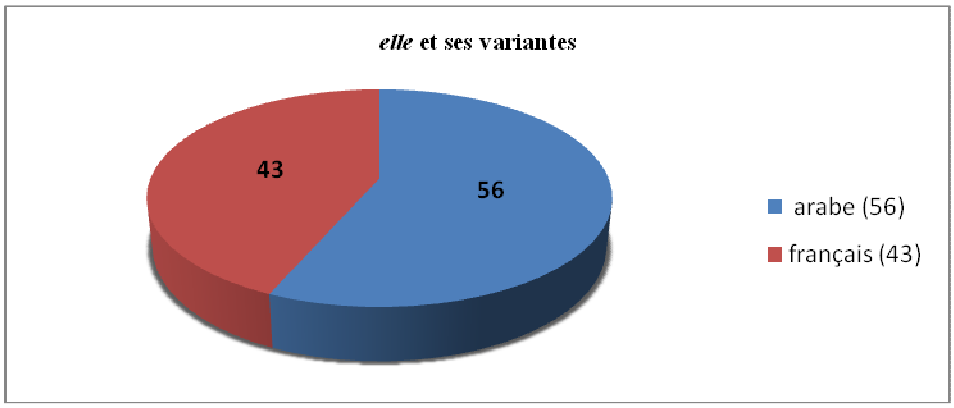


Schéma 2. Le nombre total d'occurrences de pronoms en arabe et en français

Pour classer les occurrences du pronom *elle* et ses variantes repérées dans la sourate, nous avons d'abord réparti les constructions en cinq groupes, celles contenant *elle* en position sujet (ت -at→elle ; ن -na→elles), celles contenant *elle* en position d'objet direct (ـها -hâ → la ; ـهن -hunna→les) et indirect (Ø → leur, d'elles), celles contenant *elle* en position de groupe prépositionnel (préposition+ ـهن - ـها -hâ –hunna → préposition+elle(s)) et celles contenant un possessif (ـهن - ـها -hâ –hunna →son, sa, leur).

Les chiffres évoqués dans le tableau sont intéressants dans la mesure où ils indiquent des différences importantes entre les deux langues. Dans la sourate *Les Femmes* (An-nissâ'), nous avons compté 56 occurrences de pronoms en arabe et 43 en français, i.e. les occurrences de *elle* soit en position sujet (14 = 25% en arabe, 11 = 25,6% en français) soit en position d'objet direct (17 = 30,4% en arabe, 7 = 16,3% en français) soit en position d'objet indirect (0 = 0 % en arabe, 6 = 13,9% en français) soit en groupe prépositionnel (18 = 32,1% en arabe, 14 = 32,6% en français), soit en possessif (7 = 12,5% en arabe, 5 = 11,6 % en français). Les pourcentages sont calculés, pour les cinq colonnes, sur le nombre total d'occurrences pour chaque langue :

BDD-A27009 © 2016 Universitatea din Pitești
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 08:59:20 UTC)

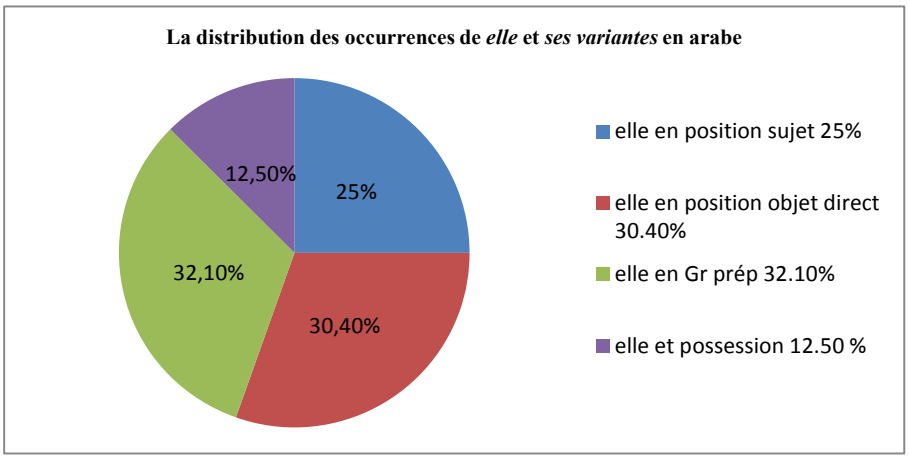


Schéma 3. Distribution de *elle* et *ses variantes* en arabe

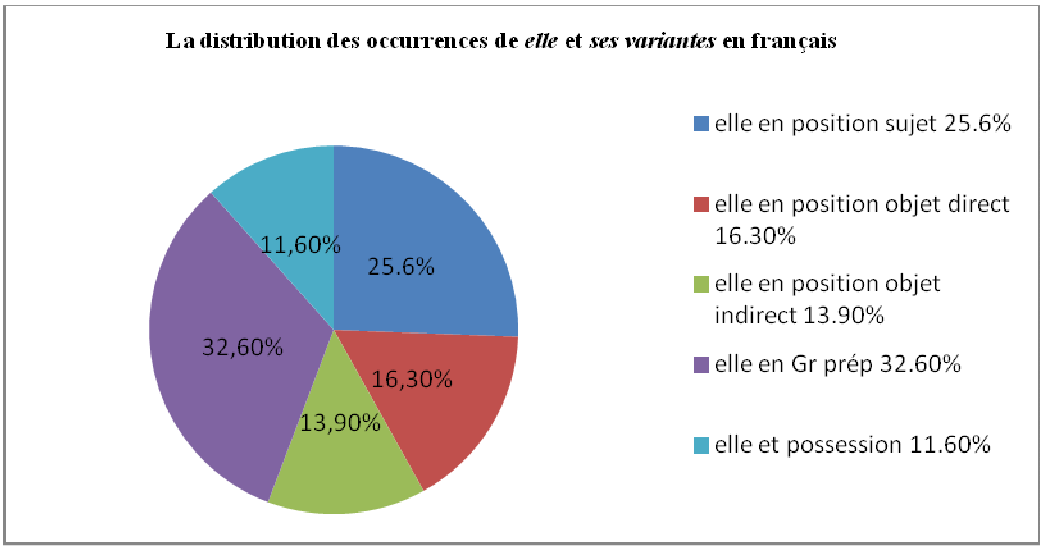


Schéma 4. Distribution de *elle* et *ses variantes* en français

Pour ce qui est de l'emploi du pronom personnel *elle* et ses variantes en général, le texte arabe se place au premier rang. Pour une meilleure interprétation de ces chiffres, il faut considérer chaque pronom individuellement de plus près, ses caractéristiques et son

BDD-A27009 © 2016 Universitatea din Pitești
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 08:59:20 UTC)

sémantisme. La fréquence et la distribution de ces pronoms nous invitent à entreprendre une gradation intéressante de la manifestation de la trace personnelle féminine dans un texte : le pronom de la troisième personne du singulier et du pluriel sujet représente toujours une présence explicite et claire de la personne féminine ainsi que le pronom inclus dans les groupes prépositionnels ; le pronom de la troisième personne du singulier et du pluriel objet (souvent indirect) est considérée comme une manifestation souvent sujette à interprétation en français[1], mais qui, en arabe au moins, est très claire. Il en va de même pour le pronom affixé au nom, très explicite en arabe, et moins explicite en français. Voilà pourquoi il nous semble particulièrement intéressant d'étudier les pronoms dans une recherche portant sur la présence de la trace féminine.

Comme le pronom *elle* et ses variantes apparaissent dans la sourate avec une haute fréquence (56 occurrences dans un texte de 30 pages, i.e. 1,86 occurrences par page) et que sa traduction en français dénote beaucoup de variations tant du point de vue syntaxique que du point de vue stylistique et sémantique (43 occurrences), nous nous sommes proposé d'étudier à présent, à partir de la version traduite du complexe du Roi Fahd, les différentes solutions auxquelles le traducteur a eu recours pour transposer concrètement ces éléments. En effet, la traduction du pronom *elle* est problématique. Il est, à notre avis, de première importance pour le traducteur de connaître a priori la grammaire et la syntaxe des deux langues, ainsi que la palette des équivalents pour chaque emploi de *elle*, de façon à identifier le plus rapidement possible la solution la plus adéquate syntaxiquement, sémantiquement et stylistiquement pour l'énoncé qu'il est en train de traduire.

3.3 Le jeu des pronoms du féminin

Le choix de l'équivalent français dépend aussi bien de la structure syntaxique de la phrase française que du style particulier du texte à traduire et du sens à transmettre, et qu'il est donc très difficile, voire impossible, à prévoir dans l'abstrait, il est de première importance pour le traducteur de connaître a priori la liste des possibilités offertes à sa disposition. Analysons donc quelques cas particulièrement intéressants, en commençant par les occurrences de *elle* en position sujet.

3.3.1 La traduction de نون النسوة (nûn an-niswa "-na"), ـها (-ha) et ـهن (-hunna) par le pronom *elle* sujet

L'examen de la sourate et de la traduction montrent que lorsque le pronom féminin apparaît en arabe dans cette structure, le traducteur a eu recours à plusieurs solutions.

La solution la plus facile à prévoir et la plus fréquente – étant aussi la plus logique – a été la traduction de نون النسوة (-na) associé au verbe par le pronom *elle(s)* en position sujet (6 cas, soit 54,5% des occurrences de ce groupe). En voici un exemple :

(16) وَآتُواْ النِّسَاء صَدُقَاتِهِنَّ نِحْلَةً فَإِن **طِبْنَ** لَكُمْ عَن شَيْءٍ مِّنْهُ نَفْسًا فَكُلُوهُ هَنِيئًا مَّرِيئًا (آية 4)

(16') Et donnez aux épouses leur *mahr*, de bonne grâce. Si de bon gré, **elles** vous en abandonnent quelque chose, disposez-en alors à votre aise et de bon cœur. (verset 4)

A plusieurs reprises (3 cas, soit 27,2% des occurrences de ce groupe), le pronom "ـهن" (-hunna) du groupe prépositionnel arabe "لهن" (lahunna) a été traduit par "*elles ont*" et celui du groupe prépositionnel "عليهن" ('alayhinna) par "*elles reçoivent*" :

[1] Surtout avec le pronom "leur".

BDD-A27009 © 2016 Universitatea din Pitești
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 08:59:20 UTC)

(17) وَلَكُمْ نِصْفُ مَا تَرَكَ أَزْوَاجُكُمْ إِن لَّمْ يَكُن **لَّهُنَّ** وَلَدٌ فَإِن كَانَ **لَهُنَّ** وَلَدٌ فَلَكُمُ الرُّبُعُ مِمَّا تَرَكْنَ مِن بَعْدِ وَصِيَّةٍ يُوصِينَ بِهَا أَوْ دَيْنٍ (آية 12)

(17') Et à vous la moitié de ce que laissent vos épouses, si **elles** n'ont pas d'enfants. Si **elles** ont un enfant, alors à vous le quart de ce qu'elles laissent, après exécution du testament qu'elles auraient fait ou paiement d'une dette. (verset 12)

(18) فَإِذَا أُحْصِنَّ فَإِنْ **أَتَيْنَ** بِفَاحِشَةٍ **فَعَلَيْهِنَّ** نِصْفُ مَا عَلَى الْمُحْصَنَاتِ مِنَ الْعَذَابِ ذَلِكَ لِمَنْ خَشِيَ الْعَنَتَ مِنكُمْ وَأَن تَصْبِرُواْ خَيْرٌ لَّكُمْ وَاللَّهُ غَفُورٌ رَّحِيمٌ (آية 25)

(18') Si, une fois engagées dans le mariage, elles commettent l'adultère, **elles** reçoivent la moitié du châtiment qui revient aux femmes libres (non esclaves) mariées. Ceci est autorisé à celui d'entre vous qui craint la débauche; mais ce serait mieux pour vous d'être endurant. Et Allah est Pardonneur et Miséricordieux[(2)]. (verset 25)

Cette traduction nous semble adéquate et fidèle au sémantisme du texte de départ.
Une autre solution – la moins fréquente (2 cas, soit 18,1%) – est celle où le traducteur utilise le pronom personnel "elle" là où il n'existait pas en arabe (élément vide Ø) et ce pour expliciter un contenu qui semblerait – sans le pronom – ambigu :

(19) وَالْمُحْصَنَاتُ مِنَ النِّسَاء إِلاَّ مَا مَلَكَتْ أَيْمَانُكُمْ كِتَابَ اللَّهِ عَلَيْكُمْ وَأُحِلَّ لَكُم مَّا وَرَاء ذَلِكُمْ أَن تَبْتَغُواْ بِأَمْوَالِكُم مُّحْصِنِينَ غَيْرَ مُسَافِحِينَ (آية 24)

(19') et, parmi les femmes, les dames (qui ont un mari), sauf si **elles** sont vos esclaves en toute propriété[(1)]. Prescription d'Allah sur vous! A part cela, il vous est permis de les rechercher, en vous servant de vos biens et en concluant mariage, non en débauchés. (verset 24)

Voici la liste qui résume les différentes solutions adoptées pour traduire le féminin par le pronom *elle* sujet anaphorisant un associé qui est juxtaposé à la construction verbale :

1. نون النسوة (-na) → elles (6 cas)
2. لهن - عليهن (lahunna ; 'alayhinna) → elle(s) (3 cas)
3. Ø → elle(s) (2 cas)

3.3.2 La traduction des pronoms - "ـها"(-hâ) et "ـهن"(-hunna) par le pronom *elle* objet direct (*les*)

Dans la sourate, il existe 17 occurrences des pronoms suffixés "ـها" (-hâ) et "ـهن" (-hunna) en position d'objet direct en arabe contre 5 occurrences de "les" pronom personnel COD en français. Le grand décalage entre les deux chiffres implique que les traducteurs ont utilisé plusieurs moyens linguistiques pour rendre le pronom affixé arabe.
La première solution est celle de la transposition du pronom arabe "ـهن" (-hunna) COD associé au verbe par un pronom "les" COD du verbe (5 cas, soit 71,4%) :

(20) وَمَن لَّمْ يَسْتَطِعْ مِنكُمْ طَوْلاً أَن يَنكِحَ الْمُحْصَنَاتِ الْمُؤْمِنَاتِ فَمِن مَّا مَلَكَتْ أَيْمَانُكُم مِّن فَتَيَاتِكُمُ الْمُؤْمِنَاتِ وَاللَّهُ أَعْلَمُ بِإِيمَانِكُمْ بَعْضُكُم مِّن بَعْضٍ **فَانكِحُوهُنَّ** بِإِذْنِ أَهْلِهِنَّ وَآتُوهُنَّ أُجُورَهُنَّ بِالْمَعْرُوفِ (آية 25)

(20') Et quiconque parmi vous n'a pas les moyens pour épouser des femmes libres (non esclaves) croyantes, eh bien (il peut épouser) une femme parmi celles de vos esclaves croyantes. Allah connaît mieux votre foi, car vous êtes les uns des autres

BDD-A27009 © 2016 Universitatea din Pitești
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 08:59:20 UTC)

(de la même religion). Et épousez-**les** avec l'autorisation de leurs maîtres (Waliy) et donnez-leur un *mahr* convenable (verset 25)

Une autre possibilité est celle de rendre le pronom arabe "ـها" (-hâ) COD par un pronom indéfini (*l'autre*) (1 cas, soit 14,2%) :

(21) وَلَن تَسْتَطِيعُواْ أَن تَعْدِلُواْ بَيْنَ النِّسَاء وَلَوْ حَرَصْتُمْ فَلاَ تَمِيلُواْ كُلَّ الْمَيْلِ **فَتَذَرُوهَا** كَالْمُعَلَّقَةِ وَإِن تُصْلِحُواْ وَتَتَّقُواْ فَإِنَّ اللَّهَ كَانَ غَفُورًا رَّحِيمًا (آية 129)

(21') Vous ne pourrez jamais être équitables entre vos femmes, même si vous en êtes soucieux. Ne vous penchez pas tout à fait vers l'une d'elles, au point de laisser **l'autre** comme en suspens. Mais si vous vous réconciliez et vous êtes pieux... donc Allah est, certes, Pardonneur et Miséricordieux. (verset 129)

Opter pour le pronom indéfini "l'autre" s'avère un choix heureux, à notre avis, pour éclaircir le sens, d'autant plus que l'énoncé comporte plusieurs éléments féminins (en cas de polygamie). L'explicitation s'avère donc de rigueur en pareille occurrence.
Le recours aux pronoms relatifs ("que" COD et "auxquelles" COI) sert aussi à traduire le pronom "ـهن" (-hunna) COD comme dans l'énoncé suivant (2 cas) :

(22) وَيَسْتَفْتُونَكَ فِي النِّسَاء قُلِ اللَّهُ يُفْتِيكُمْ فِيهِنَّ وَمَا يُتْلَى عَلَيْكُمْ فِي الْكِتَابِ فِي يَتَامَى النِّسَاء الَّلاتِي لاَ **تُؤْتُونَهُنَّ** مَا كُتِبَ لَهُنَّ وَتَرْغَبُونَ أَن **تَنكِحُوهُنَّ** (آية 127)

(22') Et ils te consultent à propos de ce qui a été décrété au sujet des femmes. Dis: «Allah vous donne Son décret là-dessus, en plus de ce qui vous est récité dans le Livre, au sujet des orphelines **auxquelles** vous ne donnez pas ce qui leur a été prescrit(3), et **que** vous désirez épouser (verset 127)

Une autre solution a été la lexicalisation du pronom "ـهن" (-hunna), i.e. la traduction de "ـهن" (-hunna) COD par un groupe nominal (1 cas) dans une visée toujours explicitative :

(23) وَالَّلاتِي يَأْتِينَ الْفَاحِشَةَ مِن نِّسَائِكُمْ فَاسْتَشْهِدُواْ عَلَيْهِنَّ أَرْبَعَةً مِّنكُمْ فَإِن شَهِدُواْ **فَأَمْسِكُوهُنَّ** فِي الْبُيُوتِ حَتَّىَ يَتَوَفَّاهُنَّ الْمَوْتُ أَوْ يَجْعَلَ اللَّهُ لَهُنَّ سَبِيلاً (آية 15)

(23') Celles de vos femmes qui forniquent, faites témoigner à leur encontre quatre d'entre vous. S'ils témoignent, alors confinez **ces femmes** dans vos maisons jusqu'à ce que la mort les rappelle ou qu'Allah décrète un autre ordre à leur égard. (verset 15)

Une dernière option est celle de la traduction d'un élément Ø par le pronom personnel "les" COD (1 cas, soit 14,2%) :

(24) وَالْمُحْصَنَاتُ مِنَ النِّسَاء إِلاَّ مَا مَلَكَتْ أَيْمَانُكُمْ كِتَابَ اللَّهِ عَلَيْكُمْ وَأُحِلَّ لَكُم مَّا وَرَاء ذَلِكُمْ أَن تَبْتَغُواْ بِأَمْوَالِكُم مُّحْصِنِينَ غَيْرَ مُسَافِحِينَ (آية 24)

(24') et, parmi les femmes, les dames (qui ont un mari), sauf si elles sont vos esclaves en toute propriété. Prescription d'Allah sur vous! A part cela, il vous est permis de **les** rechercher, en vous servant de vos biens et en concluant mariage, non en débauchés. (verset 24)

BDD-A27009 © 2016 Universitatea din Pitești
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 08:59:20 UTC)

Cette solution a été adoptée pour expliciter en français un contenu qui demeurerait sous-entendu si cette reprise n'était pas faite.

Voici un panorama des différentes traductions des pronoms "ـها" (-hâ) et "ـهن" (-hunna) objet direct par une variante de "elle(s)" généralement objet direct :

1. ـهن (-hunna) → "les" (5 cas)
2. ـها (-hâ) → "l'autre" (1 cas)
3. ـهن (-hunna) → pronom relatif (que et auxquelles) (2 cas)
4. Ø → "les" (1 cas)
5. ـهن (-hunna) → lexicalisation "femmes" (substantif) (1cas)

3.3.3 La traduction des pronoms "ـها" (-hâ) et "ـهن" (-hunna) par le pronom *elle* objet indirect (*leur*, *elle*)

En arabe, aucun pronom d'objet indirect n'a été utilisé pour exprimer le féminin. Par contre, il en existe 6 dans la version française.

La traduction des pronoms féminins COD arabes "ـها"(-hâ) et "ـهن" (-hunna) se fait par le pronom COI français "leur" (2 cas, soit 33,3%) ou par un pronom COI tonique "elle" (2 cas, soit 33,3%) :

(25) وَالْمُحْصَنَاتُ مِنَ النِّسَاء إِلاَّ مَا مَلَكَتْ أَيْمَانُكُمْ كِتَابَ اللَّهِ عَلَيْكُمْ وَأُحِلَّ لَكُم مَّا وَرَاء ذَلِكُمْ أَن تَبْتَغُواْ بِأَمْوَالِكُم مُّحْصِنِينَ غَيْرَ مُسَافِحِينَ فَمَا اسْتَمْتَعْتُم بِهِ مِنْهُنَّ **فَآتُوهُنَّ** أُجُورَهُنَّ فَرِيضَةً (آية 24)

(25') et, parmi les femmes, les dames (qui ont un mari), sauf si elles sont vos esclaves en toute propriété. Prescription d'Allah sur vous ! A part cela, il vous est permis de les rechercher, en vous servant de vos biens et en concluant mariage, non en débauchés. Puis, de même que vous jouissez d'elles, donnez-**leur** leur *mahr* comme une chose due. (verset 24)

(26) يَسْتَفْتُونَكَ قُلِ اللَّهُ يُفْتِيكُمْ فِي الْكَلاَلَةِ إِنِ امْرُؤٌ هَلَكَ لَيْسَ لَهُ وَلَدٌ وَلَهُ أُخْتٌ فَلَهَا نِصْفُ مَا تَرَكَ وَهُوَ **يَرِثُهَا** إِن لَّمْ يَكُن لَّهَا وَلَدٌ (آية 176)

(26') Ils te demandent ce qui a été décrété. Dis: «Au sujet du défunt qui n'a pas de père ni de mère ni d'enfant, Allah vous donne Son décret : si quelqu'un meurt sans enfant, mais a une sœur, à celle-ci revient la moitié de ce qu'il laisse. Et lui, il héritera **d'elle** en totalité si elle n'a pas d'enfant. (verset 176)

Ce changement de fonction relève de la nature même du verbe dans chaque langue. En arabe, le verbe "يؤتى" (yû'tî) est un verbe qui admet deux COD. Par contre, en français, le verbe "donner" est un verbe transitif direct et indirect, c'est-à-dire admettant un COD et un COI, ce qui a forcé le traducteur à opter pour le pronom personnel COI "leur". Comme le pronom "leur" ne manifeste pas la dichotomie de genre en français, le contexte immédiat permettra de détecter que le pronom remplace un féminin pluriel. Il en va de même pour le verbe "يرث" (yarith) où le "ـها" (-hâ) est un COD ; en français, le verbe "hériter" se trouve doté d'un COI (préposition+pronom *elle* tonique).

En outre, nous trouvons la traduction d'un groupe prépositionnel (préposition+ـهن -hunna) par un complément d'objet indirect le pronom personnel "leur" (1 cas, soit 16,6%) et le groupe "préposition+pronom tonique *elle*" (1 cas, soit 16,6%) :

(27) وَيَسْتَفْتُونَكَ فِي النِّسَاء قُلِ اللَّهُ يُفْتِيكُمْ **فِيهِنَّ** وَمَا يُتْلَى عَلَيْكُمْ فِي الْكِتَابِ فِي يَتَامَى النِّسَاء اللَّاتِي لاَ تُؤْتُونَهُنَّ مَا كُتِبَ **لَهُنَّ** وَتَرْغَبُونَ أَن تَنكِحُوهُنَّ (آية 127)

BDD-A27009 © 2016 Universitatea din Pitești
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 08:59:20 UTC)

(27') Et ils te consultent à propos de ce qui a été décrété au sujet des femmes. Dis: «Allah vous donne Son décret là-dessus, en plus de ce qui vous est récité dans le Livre, au sujet des orphelines auxquelles vous ne donnez pas ce qui **leur** a été prescrit, et que vous désirez épouser (verset 127)

(28) وَالْمُحْصَنَاتُ مِنَ النِّسَاء إِلاَّ مَا مَلَكَتْ أَيْمَانُكُمْ كِتَابَ اللَّهِ عَلَيْكُمْ وَأُحِلَّ لَكُم مَّا وَرَاء ذَلِكُمْ أَن تَبْتَغُواْ بِأَمْوَالِكُم مُّحْصِنِينَ غَيْرَ مُسَافِحِينَ فَمَا اسْتَمْتَعْتُم بِهِ **مِنْهُنَّ** فَآتُوهُنَّ أُجُورَهُنَّ فَرِيضَةً (آية 24)

(28') et, parmi les femmes, les dames (qui ont un mari), sauf si elles sont vos esclaves en toute propriété. Prescription d'Allah sur vous! A part cela, il vous est permis de les rechercher, en vous servant de vos biens et en concluant mariage, non en débauchés. Puis, de même que vous jouissez **d'elles**, donnez-leur leur *mahr* comme une chose due. (verset 24)

Ici, le choix du pronom objet indirect (*leur* ou *à elle*) pour rendre le groupe prépositionnel est dicté par la nature même de chaque langue. Notons que, dans l'énoncé (27), le groupe prépositionnel "فيهن" (fîhinna) est traduit par un adverbe ("là-dessus"). Bien que l'adverbe ne porte aucunement la marque du féminin, le contexte permettra de déceler qu'il est question, en pareille occurrence, des femmes mentionnées ostensiblement au début du verset.

Voici la liste qui résume les solutions adoptées pour traduire les pronoms "ـها" (-hâ) et "ـهن"(-hunna) par "elle(s)" ou une de ses variantes "leur" toujours objet indirect :

1. ـهن (-hunna) → "leur" (2 cas)
2. ـها (-hâ) → "d'elle" (2 cas)
3. لهن (lahunna) → "leur" (1 cas)
4. منـهن (minhunna) → "d'elles" (1cas)

3.3.4 La traduction des pronoms "ـها" (-hâ) et "ـهن" (-hunna) par une "préposition+pronom *elle*"

En ce qui concerne la traduction par *elle* en position d'objet prépositionnel (14 occurrences en français), nous avons décelé plusieurs solutions adoptées (certaines déjà envisagées pour traduire les mêmes pronoms "ـها" (-hâ) et "ـهن" en position sujet et ـهن (-hunna) COD par "préposition + elles"[1]). Rendre les pronoms arabes "ـها" (-hâ) et "ـهن" (-hunna) précédés d'une préposition (بـ - لـ - من) par un groupe prépositionnel "préposition + pronom personnel tonique *elle*" en français est la solution la plus fréquente (6 cas, soit 42,8% des occurrences de ce groupe) (ex. versets 11, 12, 176) :

(29) يُوصِيكُمُ اللَّهُ فِي أَوْلادِكُمْ لِلذَّكَرِ مِثْلُ حَظِّ الأُنثَيَيْنِ فَإِن كُنَّ نِسَاء فَوْقَ اثْنَتَيْنِ **فَلَهُنَّ** ثُلُثَا مَا تَرَكَ وَإِن كَانَتْ وَاحِدَةً **فَلَهَا** النِّصْفُ (آية 11)

(29') Voici ce qu'Allah vous enjoint au sujet de vos enfants: au fils, une part équivalente à celle de deux filles. S'il n'y a que des filles, même plus de deux, à **elles** alors deux tiers de ce que le défunt laisse. Et s'il n'y en a qu'une, à **elle** alors la moitié. (verset 11)

Or, nous lui préférons la solution choisie dans la traduction des groupes prépositionnels (à+pronom) par *elle* pronom personnel sujet du verbe "avoir" (voir *supra*).

[1] Voir *Supra.*

BDD-A27009 © 2016 Universitatea din Pitești
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 08:59:20 UTC)

Nous trouvons un autre choix traductologique, fort proche du précédent et très adéquat sémantiquement, i.e la traduction du groupe prépositionnel "préposition+pronom personnel" arabe par un groupe prépositionnel "préposition+GN" en français (2 cas) sans toutefois avoir recours au pronom *elle* qui se trouve substitué par le déterminant indéfini "leur":

(30) وَاللَّاتِي يَأْتِينَ الْفَاحِشَةَ مِن نِّسَائِكُمْ فَاسْتَشْهِدُواْ **عَلَيْهِنَّ** أَرْبَعَةً مِّنكُمْ فَإِن شَهِدُواْ فَأَمْسِكُوهُنَّ فِي الْبُيُوتِ حَتَّىَ يَتَوَفَّاهُنَّ الْمَوْتُ أَوْ يَجْعَلَ اللَّهُ **لَهُنَّ** سَبِيلاً (آية 15)

(30') Celles de vos femmes qui forniquent, faites témoigner **à leur encontre** quatre d'entre vous. S'ils témoignent, alors confinez ces femmes dans vos maisons jusqu'à ce que la mort les rappelle ou qu'Allah décrète un autre ordre **à leur égard**. (verset 15)

Une autre possibilité de transposition du groupe prépositionnel "préposition+pronom personnel" arabe se fait par le groupe "préposition+pronom démonstratif " (à/avec celles-ci) (3 cas, soit 21,4%) ou par le groupe "préposition+pronom relatif" (1 cas, soit 7,1%) :

(31) يَسْتَفْتُونَكَ قُلِ اللَّهُ يُفْتِيكُمْ فِي الْكَلاَلَةِ إِنِ امْرُؤٌ هَلَكَ لَيْسَ لَهُ وَلَدٌ وَلَهُ أُخْتٌ **فَلَهَا** نِصْفُ مَا تَرَكَ (آية 176)

(31') Ils te demandent ce qui a été décrété. Dis: «Au sujet du défunt qui n'a pas de père ni de mère ni d'enfant, Allah vous donne Son décret: si quelqu'un meurt sans enfant, mais a une sœur, à **celle-ci** revient la moitié de ce qu'il laisse. (verset 176)

(32) حُرِّمَتْ عَلَيْكُمْ أُمَّهَاتُكُمْ وَبَنَاتُكُمْ وَأَخَوَاتُكُمْ وَعَمَّاتُكُمْ وَخَالاَتُكُمْ وَبَنَاتُ الأَخِ وَبَنَاتُ الأُخْتِ وَأُمَّهَاتُكُمُ اللَّاتِي أَرْضَعْنَكُمْ وَأَخَوَاتُكُم مِّنَ الرَّضَاعَةِ وَأُمَّهَاتُ نِسَائِكُمْ وَرَبَائِبُكُمُ اللَّاتِي فِي حُجُورِكُم مِّن نِّسَائِكُمُ اللَّاتِي دَخَلْتُم **بِهِنَّ** (آية 23)

(32') Vous sont interdites vos mères, filles, sœurs, tantes paternelles et tantes maternelles, filles d'un frère et filles d'une sœur, mères qui vous ont allaités, sœurs de lait, mères de vos femmes, belles-filles sous votre tutelle et issues des femmes **avec qui** vous avez consommé le mariage (verset 23)

Le recours aux pronoms démonstratif (31') et relatif (32') est, en ces occurrences, une opération purement grammaticale pour reprendre respectivement les mots "sœur" et "femmes" qui les précèdent. Le démonstratif sert aussi à renforcer le sens et à attirer l'attention davantage sur la part de la femme dans l'héritage qui atteint ici la moitié de l'ensemble de l'héritage.
Une autre solution a été la traduction du COD "ـهن" (-hunna) par un groupe prépositionnel "préposition + pronom personnel tonique *elle(s)*" (2 cas) :

(33) يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُواْ لاَ يَحِلُّ لَكُمْ أَن تَرِثُواْ النِّسَاء كَرْهًا وَلاَ تَعْضُلُوهُنَّ لِتَذْهَبُواْ بِبَعْضِ مَا آتَيْتُمُوهُنَّ إِلاَّ أَن يَأْتِينَ بِفَاحِشَةٍ مُّبَيِّنَةٍ وَ**عَاشِرُوهُنَّ** بِالْمَعْرُوفِ فَإِن **كَرِهْتُمُوهُنَّ** فَعَسَى أَن تَكْرَهُواْ شَيْئًا وَيَجْعَلَ اللَّهُ فِيهِ خَيْرًا كَثِيرًا

(33') Ô les croyants! Il ne vous est pas licite d'hériter des femmes contre leur gré. Ne les empêchez pas de se remarier dans le but de leur ravir une partie de ce que vous aviez donné, à moins qu'elles ne viennent à commettre un péché prouvé. Et comportez-vous convenablement **envers elles**. Si vous avez de l'aversion **envers elles** durant la vie commune, il se peut que vous ayez de l'aversion pour une chose où Allah a déposé un grand bien.

BDD-A27009 © 2016 Universitatea din Pitești
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 08:59:20 UTC)

Une autre traduction offerte est celle où la présence du féminin est une obligation dans la transposition du sens vu la nature différente des deux langues (1 cas) :

(34) وَإِنْ خِفْتُمْ شِقَاقَ بَيْنِهِمَا فَابْعَثُواْ حَكَمًا مِّنْ أَهْلِهِ وَحَكَمًا مِّنْ **أَهْلِهَا** إِن يُرِيدَا إِصْلاَحًا يُوَفِّقِ اللَّهُ بَيْنَهُمَا إِنَّ اللَّهَ كَانَ عَلِيمًا خَبِيرًا (آية 35)

(34') Si vous craignez le désaccord entre les deux [époux], envoyez alors un arbitre de sa famille à lui, et un arbitre de sa famille **à elle**. Si les deux veulent la réconciliation, Allah rétablira l'entente entre eux. Allah est certes, Omniscient et Parfaitement Connaisseur. (verset 35)

Dans l'énoncé (34), le pronom "ـها" (-hâ) en arabe, annexé au substantif, est la marque ostensible du féminin. D'ailleurs, dans l'énoncé (34'), si le traducteur avait opté pour une transposition littérale ("sa famille"), cela aurait sans doute mené à une forte ambigüité sémantique, d'autant plus que le possessif en français se rapporte au nom et non au possesseur, contrairement à l'arabe. L'ajout du groupe prépositionnel "à elle" s'avère donc une exigence dans la langue cible.

En outre, nous trouvons des cas où le groupe prépositionnel "Préposition+pronom personnel" est traduit par un élément Ø (1 cas) et vice versa (1 cas) :

(35) حُرِّمَتْ عَلَيْكُمْ أُمَّهَاتُكُمْ وَبَنَاتُكُمْ وَأَخَوَاتُكُمْ وَعَمَّاتُكُمْ وَخَالاتُكُمْ وَبَنَاتُ الأَخِ وَبَنَاتُ الأُخْتِ وَأُمَّهَاتُكُمُ اللَّاتِي أَرْضَعْنَكُمْ وَأَخَوَاتُكُم مِّنَ الرَّضَاعَةِ وَأُمَّهَاتُ نِسَائِكُمْ وَرَبَائِبُكُمُ اللَّاتِي فِي حُجُورِكُم مِّن نِّسَائِكُمُ اللَّاتِي دَخَلْتُم بِهِنَّ فَإِن لَّمْ تَكُونُواْ دَخَلْتُم **بِهِنَّ** فَلاَ جُنَاحَ عَلَيْكُمْ (آية 23)

(35') Vous sont interdites vos mères, filles, sœurs, tantes paternelles et tantes maternelles, filles d'un frère et filles d'une sœur, mères qui vous ont allaités, sœurs de lait, mères de vos femmes, belles-filles sous votre tutelle et issues des femmes avec qui vous avez consommé le mariage; si le mariage n'a pas été consommé, ceci n'est pas un péché de votre part (verset 23)

(36) وَلَن تَسْتَطِيعُواْ أَن تَعْدِلُواْ بَيْنَ النِّسَاء وَلَوْ حَرَصْتُمْ فَلاَ تَمِيلُواْ كُلَّ الْمَيْلِ فَتَذَرُوهَا كَالْمُعَلَّقَةِ (آية 129)

(36') Vous ne pourrez jamais être équitables entre vos femmes, même si vous en êtes soucieux. Ne vous penchez pas tout à fait **vers l'une d'elles**, au point de laisser l'autre comme en suspens. (verset 129)

Dans l'exemple (35) et (35'), le choix d'omettre le pronom féminin en français ne nuit pas au sens puisque la consommation du mariage implique la personne féminine. De même, dans l'exemple (36'), l'ajout d'un groupe prépositionnel comprenant le pronom *elle* ("vers l'une d'elle") explicite le sens de l'énoncé arabe.

Voici l'inventaire des solutions adoptées pour traduire les pronoms "ـها" (-hâ) et "ـهن" (-hunna) précédés d'une préposition :

1. "prép + ـها - ـهن" (-hâ, -hunna) → "prép+elle(s)" (6 cas)
2. "prép + ـهن" (-hunna) → "prép + GN" (2 cas)
3. "prép + ـها - ـهن"(-hâ, -hunna) → "prép + pronom démonstratif celle(s)-ci" (3 cas)
4. "prép + ـهن" (-hunna) → "prép + pronom relatif (1 cas)
5. "ـهن" COD (-hunna) → "prép+elle(s)" (2 cas)
6. "ـها" (-hâ) → "prép+elle" (1 cas)
7. "prép+ ـهن"(-hunna) → Ø (1 cas)
8. Ø → "prép+elles" (1 cas)

BDD-A27009 © 2016 Universitatea din Pitești
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 08:59:20 UTC)

3.3.5 La traduction des possessifs

En arabe, les pronoms suffixés du féminin "ـها" (-hâ) et "ـهن" (-hunna), lorsqu'ils sont accrochés à un nom, rendent généralement le possessif. Toutefois, le possessif en français est classé en genre selon le nom auquel il se rapporte et non selon le sexe du possesseur, comme c'est le cas en arabe. Cette disparité entre les deux langues aura pour conséquence une évidente trace de la personne féminine dans le texte arabe et sa quasi disparition dans la version traduite en français. Voici un tableau rassemblant tous les possessifs en arabe dans la sourate et leur transposition en français :

Exemples	Verset	arabe	français
(37)	4	صَدُقَاتِهِنَّ	***leur*** mahr
(38)	24	أُجُورَهُنَّ	***leur*** mahr
(39)	25	أَهْلِهِنَّ	***leurs*** maîtres
(40)	25	أُجُورَهُنَّ	***un*** mahr
(41)	34	نُشُوزَهُنَّ	à celles ***dont*** vous craignez **la** désobéissance
(42)	35	أَهْلِهَا	***sa*** famille
(43)	128	بَعْلِهَا	***son*** mari

Il reviendra donc au contexte de clarifier le sème [+féminin] inhérent au déterminant indéfini français (notamment l'exemple 40 où le traducteur a employé un article indéfini).

Voilà les différents emplois repérés de *elle et ses variantes* et ses multiples dispositions dans la sourate et sa traduction. Par les critères utilisés, nous avons abouti à une classification des occurrences de la trace féminine en arabe et en français.

4. Conclusion

L'analyse linguistique que nous avons proposée s'est orientée explicitement vers la prospection de la trace féminine dans le texte coranique, notamment dans la sourate *Les Femmes* (An-nissâ'). Nous avons envisagé la femme et sa présence via l'examen des unités lexicales utilisées et leur transposition en français. De même, nous avons décrit la distribution des pronoms selon les deux langues sur la base d'un étiquetage morpho-syntaxique et sémantico-référentiel. L'analyse contrastive de la sourate et sa traduction en français offrent bien des attraits pour une étude contrastive visant à « faire ressortir le non-parallélisme des langues en présence » (Larose, 1989 : 21). La femme et les choix linguistiques qui lui sont associés sont manifestes. Cela est attesté par les chiffres présentés dans les tableaux et les schémas tout au long de l'étude. Les quelques différences notées entre les deux textes sont ostensiblement à la faveur du texte arabe (111 occurrences en arabe contre 99 en français).

Nous espérons avoir pu atteindre notre objectif de départ : mener une réflexion sur la fréquence et la manière avec laquelle le féminin est représenté dans le texte coranique sous différentes formes et dispositions, en nous axant sur l'approche comparative qui a mis en

BDD-A27009 © 2016 Universitatea din Pitești
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 08:59:20 UTC)

évidence les différences morpho-syntaxiques et sémantico-référentielles des deux langues en question.

BIBLIOGRAPHIE

Corpus

القرآن الكريم

Le Noble Coran et la traduction en langue française de ses sens, Traduction faite par Dr. Mouhammad Hamidallah et révisé de la part du Complexe par Dr. Mouhammad Ahmad LO, Cheikh Ahmad Mouhammad al-Amine al-Chinquiti et Cheikh Fodé Soriba Camara, Complexe Roi Fahd pour l'impression du Noble Coran.

- **Ouvrages**

Abdel Ghany, A., 2010, *La Grammaire adéquate*, ouvrage arabe, vol 1, Le Caire, Presses El Tawfikeya.

(أيمن أمين عبد الغنى ، النحو الكافى ، الجزء الأول ، دار التوفيقية للتراث، القاهرة ، 2010.)

Benveniste, E., 1966, *Problèmes de linguistique générale*, 1, Paris, Gallimard.

Corblin, F., 1995, *Les Formes de Reprise dans le discours : anaphore et chaîne de référence*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

Delisle, J., Brisset, A., Foz, C., 1999, *Terminologie de la Traduction*, sous la dir. de DELISLE (Jean), Lee-Jahnke (Hannelore) et C.Cormier (Monique), Amsterdam/ Philadelphia, John Benjamins publishing company, Collection Fit.

Glaudes, P. et Reuter, Y., 1998, *Le Personnage,* Paris, Presses Universitaires de France.

Gross, M., 1968, *Grammaire transformationnelle du français : syntaxe du verbe*. Paris, Larousse.

Houdebine-Gravaud, A.-M., 2003, « Trente ans de recherche sur la différence sexuelle, ou Le langage des femmes et la sexuation dans la langue, les discours, les images », *Langage et société*, 2003/4 n° 106, p. 33-61.

Hurtado Albir, A., 1990, *La Notion de Fidélité en Traduction*, collection "Traductologie" n°5, Paris, éd. Didier Érudition.

Jebali, A., 2005, « Les pronoms liés en arabe classique sont-ils des clitiques ? », RÉLQ/QSJL Vol I, n° 1, Automne/Autumn 2005, p.21-40.

Kayne, R., 1977, *Syntaxe du français : le cycle transformationnel*, Paris, Seuil.

Kleiber, G., 1994, *Anaphores et Pronoms*, Bruxelles, éditions Duculot, Collection Champs Linguistiques.

Kripke, S., 1982, *La logique des noms propres,* (*Naming and Necessity)*, traduit de l'américain par Pierre Jacob et François Récanati, Paris, éditions de Minuit.

Lampach, S., 1956, « La Relation des Genres dans le Système des Pronoms de la Troisième Personne en Français Moderne », *WORD*, 12:1, p. 51-66.

Larose, R., 1989, *Théories contemporaines de la traduction,* Québec, Presses de l'Université du Québec (2ème éd.)

Lélia, P., (1980), « Deux analyses transformatîonnelles des pronoms français : la transformation comme principe explicatif », Langue française, n°46, 1980. *L'explication en grammaire*. p. 41-57.

Maingueneau, D., 2000, *Analyser les textes de communication*, Paris, éd. Nathan Université, Nathan / Her.

Maingueneau, D., 2001, *Précis de grammaire pour les concours*, Paris, éd. Nathan université.

Michard, C., 2003, « La notion de sexe en français : attribut naturel ou marque de la classe de sexe appropriée ? », *Langage et société*, 2003/4 n° 106, p. 63-80.

Miller, P. et Monachesi, P., 2003, « Les pronoms clitiques dans les langues romanes », dans Godard, G. (éd) *Les langues romanes : Problèmes de la phase simple.* Paris, CNRS éditions, p. 67-123.

Moghalsa, M., 1997, *La Grammaire conforme*, ouvrage arabe, Beyrouth, Al Resalah Publishing House, (3ème éd.).

(محمود حسنى مغالسة ، النحو الشافى، مؤسسة الرسالة، بيروت ، 1997، الطبعة الثالثة.)

BDD-A27009 © 2016 Universitatea din Pitești
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 08:59:20 UTC)

Pietri, E. *et al*.., 1986, *Problèmes théoriques et méthodologiques de l'analyse contrastive,* Actes du colloque 29-30-31 octobre 1986, Paris, Publications de la Sorbonne Nouvelle, Crelic, Service des publications de la Sorbonne Nouvelle.
« Système de translittération des lettres de l'alphabet arabe », *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, n°81-82, 1996. *Les partis politiques dans les pays arabes* - 1. Le Machrek. p.6

Dictionnaire
Ibn Manẓur, 1981, *Lissân al arabe (La langue des Arabes),* Le Caire, éd. Dar Al Maarif.
ابن منظور ، معجم لسان العرب ، دار المعارف ، القاهرة ، 1981

Racha **El Khamissy** est Professeur adjoint en linguistique française et en linguistique contrastive au département de français de la Faculté des langues (Al Alsun), Université Ain Chams (Egypte). Ses domaines de recherche sont la syntaxe, l'analyse contrastive, l'analyse du discours. Elle est l'auteure d'une dizaine de publications dont « L'étude de la pratique citationnelle dans la presse française et arabe à la lumière d'une linguistique comparative*» in Studii de gramatică contrastivă* n° 13, 2010, « Les titres de presse : entre jeux linguistiques et enjeux politiques »*, in Rielma n° 3,* 2010 et *«* Les verbes causatifs dans les textes scientifiques : essai de typologie », *in Thélème. Revista Complutense de Estudios Franceses* Vol 31, n° 1, 2016.

BDD-A27009 © 2016 Universitatea din Pitești
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 08:59:20 UTC)